



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 85 - JUIN 2012

SOMMAIRE

75 - Service de la navigation de la Seine

Décision - subdélégation de signature en matière administrative	1
Décision - Subdélégation en matière d'ordonnateurs secondaires et de représentant du pouvoir adjudicateur	10

Agence régionale de santé

Arrêté N °2012164-0003 - Arrêté n ° DS-2012/085 portant délégation de signature - Direction de la Santé Publique	16
Arrêté N °2012164-0004 - Arrêté n ° DS-2012/086 portant délégation de signature - Ordonnateur - Direction de la Santé Publique	20
Arrêté N °2012164-0005 - Arrêté n ° DS-2012/087 portant délégation de signature - Certification des services faits - Direction de la Santé Publique	24



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Décision

**signé par Chef du service navigation de la Seine
le 15 Juin 2012**

75 - Service de la navigation de la Seine

subdélégation de signature en matière
administrative

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Ecologie, du
Développement Durable, des
Transports et du Logement

Service navigation de la Seine

Décision n°12/IDF/04 portant subdélégation de signature en matière administrative

Le chef du Service navigation de la Seine,

VU le code des transports,

VU le code de justice administrative,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU le décret n° 82-627 du 21 juillet 1982 modifié relatif aux pouvoirs des commissaires de la République sur les services de navigation,

VU le décret n°84-972 du 26 octobre 1984 relatif aux congés annuels des fonctionnaires de l'Etat,

VU le décret n° 86-351 du 6 mars 1986 modifié portant déconcentration en matière de gestion des personnel relevant du ministre chargé de l'urbanisme, du logement et des transports,

VU le décret n°2000-815 du 25 août 2000 modifié relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'Etat,

VU le décret n°2002-60 du 14 janvier 2002 modifié relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires,

VU le décret n°2002-259 du 22 février 2002 portant dérogation aux garanties minimales de durée du temps de travail et de repos applicables à certaines catégories de personnels du ministère de l'équipement, des transports et du logement,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

VU le décret du 9 octobre 2008 portant nomination de M. Daniel CANEPA, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris,

VU le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Île-de-France,

VU l'arrêté du 4 avril 1990 portant délégation de pouvoir en matière de gestion de certains personnels des services extérieurs du ministère de l'équipement, du logement, des transports, du tourisme et de la mer,

VU l'arrêté interministériel du 13 mai 1997 modifié portant organisation de la préfecture de la région d'Île-de-France,

VU l'arrêté du 8 janvier 2002 relatif à l'aménagement et à l'organisation du temps de travail des personnels travaillant selon des cycles hebdomadaires et non hebdomadaires, en application du décret n°2000-815 du 25 août 2000 à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'État,
VU l'arrêté du 2 mai 2002 autorisant en application de l'article 6 du décret n°2002-60 du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires des dérogations au contingent mensuel d'heures supplémentaires pour les agents du ministère de l'équipement, des transports et du logement exerçant certaines fonctions,
VU l'arrêté ministériel du 25 janvier 2010 nommant M. Jean-Baptiste MAILLARD, administrateur civil hors classe, chef du Service navigation de la Seine,
VU l'arrêté ministériel du 7 décembre 2010 portant délégation de pouvoir en matière de gestion de certains personnels du Ministère du développement durable des transports et du logement,
VU l'arrêté préfectoral n°2010-749 du 30 juillet 2010 portant délégation de signature à M. Jean-Baptiste MAILLARD, chef du Service navigation de la Seine, en matière administrative,
SUR proposition du secrétaire général du Service navigation de la Seine,

DECIDE :

ARTICLE 1 :

Subdélégation est donnée à M. Patrice CHAMAILLARD, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat, directeur adjoint, directeur de l'exploitation et de la modernisation du service, à l'effet de signer toutes les décisions relevant de sa compétence, conformément à l'arrêté préfectoral du 30 juillet 2010 susvisé.

ARTICLE 2 :

Subdélégation de signature est donnée à M. Éric VILBE, IDTPE, secrétaire général, dans les matières relevant de ses attributions, et en cas d'absence ou d'empêchement de M. Éric VILBE, par M. Alexandre GUERINI, personnel SETRA, cadre D, adjoint au secrétaire général.

ARTICLE 3 :

Subdélégation est donnée aux chefs d'arrondissements territoriaux et aux chefs des services fonctionnels du Service navigation de la Seine dont les noms sont indiqués en annexe 1, à l'effet de signer toutes les décisions relatives au dépassement du quota des 25 heures supplémentaires par mois, dans la limite toutefois de 40 heures mensuelles en moyenne annuelle, et toutes décisions relatives à la fixation des dérogations aux garanties minimales de travail et de repos fixées au I de l'article 3 du décret du 25 août 2000 susvisé, dans les conditions mentionnées par le décret du 22 février 2002 susvisé.

Une copie de ces décisions prises par les chefs d'arrondissements territoriaux et les chefs de services fonctionnels sera transmise au secrétariat général du Service navigation de la Seine.

En cas d'absence ou d'empêchement de Messieurs Jean-Baptiste MAILLARD, Patrice CHAMAILLARD, Éric VILBE et Alexandre GUERINI, des chefs d'arrondissements territoriaux et des chefs de services fonctionnels, la même subdélégation est accordée, dans la limite de leurs attributions, aux adjoints des chefs d'arrondissements territoriaux, aux adjoints des chefs de services fonctionnels et au chef du pôle personnel dont les noms figurent en annexe 2 et au chef du pôle personnel.

ARTICLE 4 :

Subdélégation est donnée aux chefs d'unités et aux chefs de subdivisions territoriales ainsi qu'à leurs adjoints du Service navigation de la Seine dont les noms sont indiqués en annexe 3, à l'effet de signer dans la limite de leurs attributions, toutes les décisions relatives au recours à l'astreinte. Une copie de ces décisions prises par les chefs d'unités et les chefs de subdivisions territoriales sera transmise aux chefs d'arrondissements territoriaux et aux chefs de services fonctionnels.

En cas d'absence ou d'empêchement de Messieurs Jean-Baptiste MAILLARD, Patrice CHAMAILLARD, Éric VILBE et Alexandre GUERINI, des chefs d'unités et des chefs de subdivisions territoriales dont les noms figurent en annexe 3, la même subdélégation est accordée, dans la limite de leurs attributions, aux chefs d'arrondissements territoriaux et aux chefs de services fonctionnels dont les noms sont indiqués en annexe I ainsi qu'à leurs adjoints dont les noms sont indiqués en annexe II.

ARTICLE 5 :

Subdélégation est donnée aux chefs d'arrondissements territoriaux et aux chefs de services fonctionnels ainsi qu'à leurs adjoints, dont les noms sont indiqués en annexe 1 et 2, et à tous les chefs d'unités et les chefs de subdivisions territoriales ainsi qu'à leurs adjoints dont les noms sont indiqués en annexe 3, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions :

- toutes décisions relatives à la fixation des jours de repos dans le cas de la modalité 1 du règlement intérieur du Service navigation de la Seine,
- toutes décisions relatives à la fixation des périodes dans lesquelles doivent être pris les 5 jours RTT restants dans le cas de la modalité 4 du règlement intérieur précité,
- toutes décisions relatives à la fixation des périodes dans lesquelles doivent être pris les 4 jours RTT restants dans le cas des modalités 2bis, 3bis, 4bis.

Une copie de ces décisions prises par les chefs d'unités et les chefs de subdivisions territoriales sera transmise aux chefs d'arrondissements territoriaux et aux chefs de services fonctionnels.

ARTICLE 6 :

Subdélégation est donnée aux chefs d'arrondissements territoriaux et aux chefs de services fonctionnels ainsi qu'à leurs adjoints, dont les noms sont indiqués en annexe 1 et 2, et à tous les chefs d'unités et les chefs de subdivisions territoriales ainsi qu'à leurs adjoints dont les noms sont indiqués en annexe 3, à l'effet de signer, toutes décisions, dans la limite de leurs attributions fonctionnelles ou territoriales et quelle que soit la catégorie de l'agent, relatives :

- aux congés annuels,
- aux congés pour naissance d'un enfant,
- aux congés maladie « ordinaire »,
- aux ordres de mission en métropole,
- aux ordres de mission pour l'international,
- aux autorisations spéciales d'absence, hors celles pour l'exercice du droit syndical dans la fonction publique et celles en vue de la préparation des examens et concours administratifs.
- aux décharges d'activités de service.

ARTICLE 7 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Messieurs Jean-Baptiste MAILLARD, Patrice CHAMAILLARD, Eric VILBE, et Alexandre GUERINI, subdélégation est donnée aux chefs d'arrondissements territoriaux et aux chefs de services fonctionnels ainsi qu'à leurs adjoints, dont les noms sont indiqués en annexe 1 et 2, et à tous les chefs d'unité et les chefs de subdivisions territoriales ainsi qu'à leurs adjoints dont les noms sont indiqués en annexe 3, à l'effet de signer tous les actes et décisions, dans la limite de leurs attributions fonctionnelles ou territoriales en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail.

ARTICLE 8 :

Le secrétaire général du Service navigation de la Seine est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au bulletin officiel du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement, au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture de la Région d'Île de France.

Fait à Paris, le **15 JUIN 2012**

Le chef du Service navigation de la Seine



Jean-Baptiste MAILLARD

ANNEXE 1

M. Stanislas DE ROMEMONT	Chef du service Gestion de la Voie d'Eau
M. Hugues LACOURT	Chef du service Techniques de la Voies d'Eau
M. Francis MICHON	Chef du service Sécurité des Transports
M. Claude DENET	Chef du service du Développement et des Affaires Domaniales
M. Georges BORRAS	Chef de l'arrondissement Boucles de la Seine
M. Jérôme WEYD	Chef de l'arrondissement Seine Amont
M. Yves BRYGO	Chef de l'arrondissement Picardie
M. Michel GOMMEAUX	Chef de l'arrondissement Champagne

ANNEXE 2

Mme Emmanuelle FOUGERON	Adjointe au chef du service Sécurité des Transports
M. Claude STREITH	Adjoint au chef de l'arrondissement Boucles de la Seine
M. Frédéric ARNOLD	Adjoint au chef de l'arrondissement Seine Amont
M. Jean-Michel BERGERE	Adjoint au chef de l'arrondissement Picardie (Jusqu'au 1er août 2012)
M. Fabrice DALY	Adjoint au chef de l'arrondissement Picardie (A compter du 1er Août 2012)

ANNEXE 3

DIRECTION :

M. Rémy PIEDVACHE	Responsable de la mission « Qualité Sécurité Management »
Mme Corinne SPINER	Responsable communication

SECRETARIAT GENERAL :

M. Jean-Marc RIGAUD	Chef du bureau de la comptabilité centrale
Mme Laurence LABOUTE	Adjointe au chef du bureau de la comptabilité centrale
M. Thierry LEBRETON	Chef du bureau Moyens Généraux
M. Marie-Thérèse BLASCO	Chef du parc automobile
M. Lionel BRISSON	Chef du bureau de la commande publique
M. Frédéric LEPENNUISIC	Chef du bureau techniques réseau et application informatique
Melle Samira MESSAOUDIA	Chef du bureau du logement des agents
Mme Catherine GUIHAL-JACQUOT	Chef du bureau des affaires juridiques et du contentieux
M. Eric ROLLAND	Responsable du Pôle personnel
Mme Anne-Marie MEIGNEN	Chef du bureau du personnel (jusqu'au 1er juillet 2012)

Mme Sylvie CHEVALLIER Chef du bureau du personnel
(A compter du 1er juillet 2012)

Mme Martine DUCAUQUY Chef du bureau des salaires

SERVICE GESTION DE LA VOIE D'EAU

Mme Sarah SANANES Chef de la subdivision politique technique

Mme Chrystèle COIFFARD Chef de la subdivision bathymétrie et signalisation

M. Thierry BIAIS Chef de la mission de la gestion du trafic et relation
avec les usagers

M. Julien DIRIBARNE Chef de la mission SIG et environnement
(Jusqu'au 1er juillet 2012)

SERVICE TECHNIQUES DE LA VOIE D'EAU

Mme Eve MACHELART Chef du pôle direction d'investissement, études et
méthodes

Mme Emilie LEMAIRE Chef de la subdivision études et grands travaux 1

Mme Morgane SANCHEZ Chef de la subdivision études et grands travaux 2

Mme Anais LUQUEDEY Chef de la subdivision études et grands travaux 3

M. Guillaume MAILFERT Chef de la subdivision études et grands travaux 4

M. Benjamin AIRAUD Chef de la mission Petite Seine à grand gabarit

M. Eric SIMON Chef du bureau administratif

SERVICE SECURITE DES TRANSPORTS

Mme Thérèse-Marie BALLESTEROS Chef du bureau Police de la Navigation

Mme Sylvette RAFFIN Chef du bureau Sécurité des Bateaux

Mme Lénaïg LOGA Chef du bureau administratif des Autorisations

M. Philippe MOGENNI Chef du bureau Permis Plaisance

SERVICE DU DEVELOPPEMENT ET DES AFFAIRES DOMANIALES

M. Antoine VALLEE Chef du pôle gestion

Mme Christine LEBOUTTE Chef du bureau du domaine public fluvial

M. Bertrand NEVEUX Chef du pôle développement

M. Sylvain DUQUENNE Chef du centre de gestion du transport fluvial de Saint-
Quentin

ARRONDISSEMENT BOUCLES DE LA SEINE

M. Mathieu GICQUEL	Chef de la subdivision de Pontoise
M. Michel PELLET	Adjoint au chef de la subdivision de Pontoise
M. Max PICARD	Chef de la subdivision d'Amfreville par intérim
M. Guillaume ANDRE	Chef de la subdivision de gestion technique des infrastructures
M. Manuel MARTINEZ	Chef de la subdivision de Suresnes
M. Serge COYARD	Adjoint au chef de la subdivision de Suresnes
M. Olivier SIGAULT	Chef de la subdivision ingénierie et signalisation
M. Pierre DUBRULLE	Chef du pôle administratif
M. Bertrand BILLET	Chef du pôle aménagement domaine
Mme Marina LABEYLIE	Chef de l'Agence du Développement de la voie d'eau
Mme Gaëlle GAMBLIN	Adjointe au chef de l'Agence du Développement de la voie d'eau

ARRONDISSEMENT SEINE-AMONT

M. Ronan ROUE	Chef de la subdivision de Joinville
M. Olivier MONFORT	Adjoint au chef de la subdivision de Joinville
M. Gilles GUILLERMIN	Adjoint au chef de la subdivision de Joinville
Mme Françoise LAW-YAN-LAM	Chef du bureau administratif
Mme Vanessa MINARD	Chef de la subdivision politiques techniques
M. Rémi IMBERT	Chef de la subdivision de Meaux par intérim
M. Frédéric SANNIE	Adjoint au chef de la subdivision de Meaux
M. Frederic GRENOT	Chef de la subdivision de Melun
M. Thierry PICOT	Adjoint au chef de la subdivision de Melun
M. Patrice CHAMPION	Adjoint au chef de la subdivision de Melun
M. Lionel CHARTIER	Chef de la subdivision de Sens
M. Frédéric FAVEERS	Adjoint au chef de la subdivision de Sens
M. Jean SERRIER	Adjoint au chef de la subdivision de Sens
M. Pascal FAVIER	Chef de la subdivision de Nogent-sur-Seine
M. Patrick FENOLL	Adjoint au chef de la subdivision de Nogent-sur-Seine
M. Rémy IMBERT	Chef de la subdivision de Paris
M. Guy ANDRIOT	Adjoint au chef de la subdivision de Paris
M. Michel LEFEVRE	Chef de l'agence de développement de Saint Mammès

ARRONDISSEMENT PICARDIE

M. Brice MORICEAU	Chef de la subdivision de Compiègne
M. Jean-Philippe GRANDIN	Adjoint au chef de la subdivision de Compiègne
M. Bernard WLODARCZIK	Chef de la subdivision de Péronne
M. Franck DALMASSE	Adjoint au chef de la subdivision de Péronne (par intérim)

M. Bernard CHANTRELLE
M. Joël NOISETTE
Mme Marie-Thérèse VERON

Chef de la subdivision de Saint-Quentin
Adjoint au chef de la subdivision de Saint-Quentin
Adjoint au chef de la subdivision de Saint-Quentin

M. Bertrand DE BRUYN
M. Philippe MOREL

Chef du service de Prévion des crues Oise-Aisne
Chef du bureau administratif

M. Mathieu GALIANA
M. Yannick LAISIS
Mme Virginie FLAQUET-LACOUX
M. Didier GUILLE

Chef de la subdivision politique technique
Adjoint au chef de la subdivision politique technique
Chef du bureau Programmation et Exploitation
Chef de l'agence de développement de Compiègne

ARRONDISSEMENT CHAMPAGNE

Mme Virginie HONNONS

Chef de la subdivision de Châlons -en-Champagne par intérim

M. Laurent HERMIER

Chef de la subdivision de Châlons -en-Champagne par intérim

Mme Virginie HONNONS
M. Thierry GIVRY

Chef de la subdivision de Château-Thierry
Contrôleur de Mont-Saint-Père

M. Laurent HERMIER
M. Vincent TRITON

Chef de la subdivision de Rethel
Adjoint au chef de la subdivision de Rethel

Mme Martine DELOZANNE

Chef du bureau administratif et comptabilité

M. Eric ZUCCARI

Chef de la subdivision technique

M. Robert OTTO-LOYAS

Chef du pôle Domaine et Développement



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Décision

**signé par Chef du service navigation de la Seine
le 07 Mai 2012**

75 - Service de la navigation de la Seine

Subdélégation en matière d'ordonnateurs
secondaires et de représentant du pouvoir
adjudicateur

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Ecologie, du
Développement Durable, des
Transports et du Logement

Service navigation de la Seine

Décision n°12/IDF/03

pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué et de représentant du pouvoir adjudicateur

Le chef du Service navigation de la Seine,

VU le code des transports,

VU la Loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances,

VU le code des marchés publics,

VU le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié le 19 novembre 2005 portant règlement général sur la comptabilité publique,

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

VU le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Île-de-France,

VU l'arrêté interministériel du 27 janvier 1992 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués du budget du Ministère de l'Environnement,

VU l'arrêté ministériel du 25 janvier 2010 nommant M. Jean-Baptiste MAILLARD, administrateur civil hors classe, chef du Service navigation de la Seine,

VU l'arrêté du préfet de la région Ile de France, préfet de Paris, n°2011-87 du 25 janvier 2011 portant délégation de signature à M. Jean-Baptiste MAILLARD, administrateur civil hors classe, chef du Service navigation de la Seine, en matière d'ordonnancement secondaire,

VU la décision du 30 mai 2011 portant subdélégation de signature de M. Jean-Baptiste MAILLARD, administrateur civil hors classe, chef du Service navigation de la Seine, à ses collaborateurs,

VU la circulaire n° 2005-20 du 2 mars 2005 du Ministre de l'Urbanisme, du Logement et des Transports, relative à la constatation et à la liquidation des dépenses,

SUR proposition du secrétaire général du Service navigation de la Seine,

DECIDE

Article 1 :

Dans le cadre de la délégation de signature instituée par l'arrêté préfectoral du 25 janvier 2011 susvisé, subdélégation est donnée à :

M. Patrice CHAMAILLARD, Ingénieur en chef des Travaux publics de l'Etat du 1er groupe, Directeur adjoint au chef du Service et directeur de l'exploitation et de la modernisation du Service navigation de la Seine.

a) en qualité d'ordonnateur secondaire délégué, à l'effet de signer, au nom du préfet de la région d'Ile de France, tous arrêtés, décisions, pièces ou conventions, y compris ceux relatifs à la prescription quadriennale, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des dépenses et recettes de l'État dans le cadre des programmes suivants :

« Infrastructures et services de transports » (n°203)

« Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer » (n°217)

« Urbanisme, paysages, eau et biodiversité » (n°113)

« Prévention des risques » (n°181)

« Entretien des bâtiments de l'État » (n°309)

« Contribution aux dépenses immobilières » (n°722)

b) en qualité de représentant du pouvoir adjudicateur, à l'effet de signer, au nom du préfet de la région d'Ile de France, toutes les pièces relatives à la passation et à l'exécution des accords-cadres et des marchés publics passés dans le cadre des programmes visés ci-dessus, y compris les arrêtés relatifs à la composition et au mode de fonctionnement des commissions d'appel d'offres et des jurys de concours.

Article 2 :

Dans le cadre de la délégation de signature instituée par l'arrêté préfectoral susvisé, subdélégation est donnée à :

M. Éric VILBE, ingénieur divisionnaire des Travaux Publics de l'État, secrétaire général du Service navigation de la Seine,

M. Alexandre GUERINI, personnel SETRA, cadre D, adjoint au secrétaire général du Service navigation de la Seine.

a) en qualité d'ordonnateur secondaire délégué, à l'effet de signer, au nom du préfet de la région d'Ile de France, tous arrêtés, décisions, pièces ou conventions, y compris ceux relatifs à la prescription quadriennale, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des dépenses et recettes de l'État dans le cadre des programmes suivants :

« Infrastructures et services de transports » (n°203)

« Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de de la mer » (n°217)

« Urbanisme, paysages, eau et biodiversité » (n°113)

« Prévention des risques » (n°181)

« Entretien des bâtiments de l'État » (n°309)

« Contribution aux dépenses immobilières » (n°722)

b) en qualité de représentant du pouvoir adjudicateur, à l'effet de signer, au nom du préfet de la région d'Ile de France, toutes les pièces relatives à la passation et à l'exécution des accords-cadres et des marchés publics passés dans le cadre des programmes visés ci-dessus, y compris les arrêtés relatifs à la composition et au mode de fonctionnement des commissions d'appel d'offres et des jurys de concours.

Article 3 :

Dans le cadre de la délégation de signature instituée par l'arrêté préfectoral susvisé, subdélégation est donnée, en qualité d'ordonnateur secondaire délégué à :

M. Jean-Marc RIGAUD, ingénieur des TPE, chef de la comptabilité centrale,

à l'effet de signer, au nom du préfet de la région d'Ile de France, toutes décisions en matière de :

1. propositions d'engagements comptables;
2. pièces de liquidation des recettes et des dépenses de toute nature;
3. pièces comptables et documents relatifs à l'ordonnancement des recettes et des dépenses.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Marc RIGAUD, la même subdélégation sera exercée par Mme Laurence LABOUTE, secrétaire administrative de classe normale, adjointe au chef comptable.

Article 4 :

Dans le cadre de la délégation de signature instituée par l'arrêté préfectoral susvisé, subdélégation est donnée, en qualité d'ordonnateur secondaire délégué à :

Mme Martine DUCAUQUY, secrétaire administrative, chef du bureau des salaires,

à l'effet de signer, au nom du préfet de la région d'Ile de France, toutes décisions en matière de :
pièces justificatives et de liaison, nécessaires à l'exécution de la paie.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Martine DUCAUQUY, la même subdélégation sera exercée par Mme Yvette LEROY, adjointe administrative principale de première classe des services déconcentrés, adjointe à la chef du bureau des salaires.

Article 5:

Dans le cadre de la délégation de signature instituée par l'arrêté préfectoral susvisé, subdélégation est donnée, en qualité d'ordonnateur secondaire délégué aux :

chefs de service et d'arrondissement désignés ci-dessous,

chefs d'unités comptables du service et de l'arrondissement désignés ci-dessous,

à l'effet de signer, au nom du préfet de la région d'Ile de France,

les engagements juridiques matérialisés par les bons ou lettres de commande dont le montant est inférieur à 90 000 euros hors taxes, en qualité de représentant du pouvoir adjudicateur et d'ordonnateur secondaire délégué,

les pièces de liquidations des dépenses de toute nature.

Pour le service Sécurité des transports :

M. Francis MICHON, chef du service Sécurité des Transports;

Mme Emmanuelle FOUGERON, adjointe au chef du service Sécurité des Transports.

Pour l'arrondissement Boucles de la Seine :

M. Georges BORRAS, chef d'arrondissement ;

M. Claude STREITH, adjoint au chef d'arrondissement ;

M. Pierre DUBRULLE, chef du pôle administratif ;

Pour l'arrondissement Seine-Amont :

M. Jérôme WEYD, chef d'arrondissement ;

M. Frédéric ARNOLD, adjoint au chef d'arrondissement ;

Mme Vanessa MINARD, chef de la subdivision politiques techniques ;

Pour l'arrondissement Picardie :

M. Yves BRYGO, chef d'arrondissement;

M. Jean-Michel BERGERE, adjoint au chef d'arrondissement (jusqu'au 1er août 2012),

M. Fabrice DALY, adjoint au chef d'arrondissement (A compter du 1er août 2012)

M. Philippe MOREL, chef du bureau administratif.(A compter du 1er mai 2012)

Pour l'arrondissement Champagne :

M. Michel GOMMEAUX, chef d'arrondissement;

Mme Martine DELOZANNE, chef du bureau administratif et comptabilité.

Article 6 :

Une ampliation du présent arrêté sera adressée au préfet de la région d'Ile-de-France – Direction des services administratifs du secrétariat général pour affaires régionales.

Article 7 :

La présente délégation annule et remplace, à compter de sa publication officielle, la précédente, en date du 30 mai 2011.

Article 8 :

Le secrétaire général du Service navigation de la Seine est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au bulletin officiel du Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, et au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture de la Région d'Ile de France.

Fait à Paris, le **07 MAI 2012**

Pour le préfet et par délégation,

Le Chef du Service navigation de la Seine,



Jean-Baptiste MAILLARD



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n ° 2012164-0003

**signé par Directeur général de l'agence régionale de santé de l'Ile de France
le 12 Juin 2012**

Agence régionale de santé

Arrêté n ° DS-2012/085 portant délégation de
signature - Direction de la Santé Publique

**ARRETE n° DS-2012/085
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE**

du Directeur Général de l'agence régionale d'Ile-de-France

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de santé d'Ile-de-France,

Vu le code de la santé publique et notamment le titre III du livre IV de la première partie, consacré aux agences régionales de santé ;

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu le code de la sécurité sociale ;

Vu le code du travail ;

Vu le code de la défense ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu le décret du 1^{er} avril 2010 portant nomination des Directeurs Généraux des Agences Régionales de Santé, nommant Monsieur Claude EVIN Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de l'Ile de France.

ARRETE

Article 1er

Délégation est donnée à Madame le Docteur Nadine WEISSLEIB, Directrice du pôle veille et sécurité sanitaire, à effet de signer tous les actes relevant de la direction de la santé publique.

Cette délégation inclut la signature de tous les actes ou pièces, relatifs aux procédures contentieuses relevant des actes faisant grief, dans les domaines visés ci-dessus et la désignation des agents, placés sous son autorité, chargés d'assurer la représentation de l'agence régionale de santé d'Ile-de-France à l'audience dans le cadre desdites procédures.

Article 2

Demeurent réservés à la signature du Directeur Général de l'agence régionale de santé d'Ile-de-France :

-les actes de saisine du tribunal administratif et la chambre régionale des comptes ;

-les arrêtés d'autorisation, de modification, de transfert ou de cessation d'activité des structures relevant de la compétence de l'agence régionale de santé d'Ile-de-France, à l'exception de ceux relatifs aux pharmacies et aux laboratoires de biologie médicale ;

-les correspondances de toutes natures, adressées au Président de la République, aux Ministres, aux membres du Gouvernement, aux parlementaires et aux Présidents des conseils régionaux et généraux.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame le Docteur Nadine WEISSLEIB, délégation de signature est donnée, dans la limite de leur champ de compétence à :

- Madame le Docteur Evelyne BAILLON-JAVON, Directrice du pôle promotion et prévention de la santé ;
- Madame Anne LEMOINE-PAPE, Responsable des affaires générales et de la coordination des activités ;
- Madame le Docteur Sylvie RENARD-DUBOIS, adjointe à la directrice du pôle veille et sécurité sanitaire.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame le Docteur Nadine WEISSLEIB et de Madame le Docteur Evelyne BAILLON-JAVON, délégation de signature est donnée, dans la limite de leur champ de compétence à :

- Monsieur Nicolas DROUART, responsable du département mise en œuvre des programmes ;
- Madame le docteur Anne LAPORTE, responsable de la cellule ingénierie et appui méthodologique ;
- Madame Marie PIRLET, responsable de la cellule contrats locaux de santé ;
- Monsieur le Docteur Maxime POUVELLE, responsable du département suivi et évaluation ;
- Monsieur Patrick TEREYGEOL, responsable du département pilotage et coordination.

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de Madame le Docteur Nadine WEISSLEIB de Madame le Docteur Sylvie RENARD-DUBOIS, délégation de signature est donnée, dans la limite de leur champ de compétence à :

- Monsieur le Docteur Michel GENTILE, conseiller sanitaire de zone ;
- Madame Pascale GIRY, responsable du département contrôles et sécurité sanitaires des milieux ;
- Monsieur Jean Charles NIED, conseiller de défense et de sécurité ;
- Madame le Docteur Dominique PIGE, responsable du département contrôle et sécurité sanitaire des produits et de services de santé ;
- Madame Cécile SOMARRIBA, responsable du département veille et gestion des alertes sanitaires.

Article 7

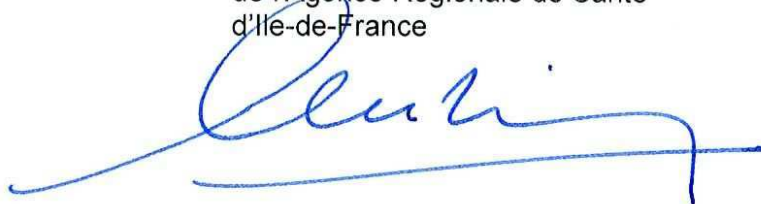
L'arrêté n°DS-2011-238 du 22 décembre 2011, portant délégation de signature du Directeur Général de l'agence régionale de santé d'Ile-de-France, est abrogé.

Article 8

La Directrice du pôle veille et sécurité sanitaire est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Région Ile-de-France.

A Paris, le 12 JUIN 2012

Le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé
d'Ile-de-France



Claude EVIN



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n ° 2012164-0004

**signé par Directeur général de l'agence régionale de santé de l'Ile de France
le 12 Juin 2012**

Agence régionale de santé

Arrêté n ° DS-2012/086 portant délégation de
signature - Ordonnateur - Direction de la Santé
Publique

ARRETE n° DS- 2012/086

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

Ordonnateur

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France

- Vu le code de la santé publique et notamment le titre III du livre IV de la première partie, consacré aux agences régionales de santé ;
- Vu le code de l'action sociale et des familles ;
- Vu le code de la sécurité sociale ;
- Vu le code du travail ;
- Vu le code de la défense ;
- Vu le code de l'environnement ;
- Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Vu l'ordonnance n°2010-177 du 23 février 2010 de coordination avec la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 précitée ;
- Vu le décret n°2010-336 en date du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- Vu le décret du 1^{er} avril 2010 portant nomination des Directeurs Généraux des Agences Régionales de Santé, nommant Monsieur Claude EVIN Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de l'Ile de France;

ARRETE

Article 1^{er}

Pour le centre de responsabilité budgétaire santé publique, délégation de signature est donnée à Madame le Docteur Nadine WEISSLEIB, Directrice du pôle veille et sécurité sanitaire, pour tous les actes valant engagement juridique, notamment les contrats, marchés, bons de commande et subventions.

Article 2

Tout acte valant engagement juridique supérieur à un montant de 350 000 euros TTC , est soumis au visa préalable du Contrôle budgétaire comptable ministériel.

Article 3

Concernant les financements attribués aux promoteurs d'actions de santé publique, la délégation de signature visée à l'article 1^{er} du présent arrêté s'exerce, sous réserve de la conformité des actions financées à la programmation préalablement validée par Monsieur Claude EVIN, Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France, ou en son absence, par Madame Marie-Renée BABEL, Directrice Générale Adjointe de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame la Directrice du pôle veille et sécurité sanitaire, pour les actes relevant du centre de responsabilité budgétaire santé publique, délégation de signature est donnée à :

- Madame le Docteur Evelyne BAILLON-JAVON, directrice du pôle prévention et promotion de la santé ;
- Madame Anne LEMOINE-PAPE, responsable des affaires générales et de la coordination des actions ;

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame le Docteur Nadine WEISSLEIB, de Madame le Docteur Evelyne BAILLON-JAVON et de Madame Anne LEMOINE-PAPE, pour les actes relevant du centre de responsabilité budgétaire santé publique et valant engagement juridique inférieur à 30 000 euros HT, délégation de signature est donnée, dans la limite de son champ de compétences, à Monsieur Nicolas DROUART, responsable du département mise en œuvre des programmes de prévention et de promotion de la santé.

Article 6

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame le Docteur Nadine WEISSLEIB et de Madame Anne LEMOINE PAPE, pour les actes relevant du centre de responsabilité budgétaire santé publique et valant engagement juridique inférieur à 30 000 euros HT, délégation de signature est donnée, dans la limite de son champ de compétences, à Madame le Docteur Sylvie RENARD-DUBOIS, adjointe à la directrice du pôle veille et sécurité sanitaire.

Article 7

L'arrêté n° DS 2011-206 du 11 octobre 2011, portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé, est abrogé.

Article 8

La Directrice du pôle veille et sécurité sanitaire est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris, le 12 JUIL 2012

Le Directeur Général
de l'Agence Régional de Santé
d'Ile-de-France



Claude EVIN



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n ° 2012164-0005

**signé par Directeur général de l'agence régionale de santé de l'Ile de France
le 12 Juin 2012**

Agence régionale de santé

Arrêté n ° DS-2012/087 portant délégation de
signature - Certification des services faits -
Direction de la Santé Publique

ARRETE n° DS 2012/087

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

pour la certification de services faits

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France

- Vu le code de la santé publique et notamment le titre III du livre IV de la première partie, consacré aux agences régionales de santé ;
- Vu le code de l'action sociale et des familles ;
- Vu le code de la sécurité sociale ;
- Vu le code du travail ;
- Vu le code de la défense ;
- Vu le code de l'environnement ;
- Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Vu l'ordonnance n°2010-177 du 23 février 2010 de coordination avec la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 précitée ;
- Vu le décret n°2010-336 en date du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- Vu le décret du 1^{er} avril 2010 portant nomination des Directeurs Généraux des Agences Régionales de Santé, nommant Monsieur Claude EVIN Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de l'Ile de France;

ARRETE

Article 1^{er}

La certification des services faits des actes relevant du centre de responsabilité budgétaire santé publique, valant ordre de payer donné au comptable, est donnée à Madame le Docteur Nadine WEISSLEIB, Directrice du pôle veille et sécurité sanitaire à la Direction de la Santé Publique.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame le Docteur Nadine WEISSLEIB, la certification des services faits des actes relevant du centre de responsabilité budgétaire santé publique, est donnée dans la limite de leur champ de compétence à :

- Madame le Docteur Evelyne BAILLON-JAVON, directrice du pôle prévention et promotion de la santé ;
- Madame Anne LEMOINE-PAPE, responsable des affaires générales et de la coordination des actions :

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame le Docteur Nadine WEISSLEIB, de Madame le Docteur Evelyne BAILLON-JAVON et de Madame Anne LEMOINE-PAPE, la certification des services faits des actes relevant du centre de responsabilité budgétaire santé publique, est consentie, dans la limite de son champ de compétence, à Monsieur Nicolas DROUART, responsable du département mise en œuvre des programmes de prévention et de promotion de la santé.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame le Docteur Nadine WEISSLEIB, de Madame le Docteur Evelyne BAILLON-JAVON, de Madame Anne LEMOINE-PAPE et de Monsieur Nicolas DROUART, la certification des services faits des actes relevant du centre de responsabilité budgétaire santé publique est donnée, dans la limite de son champ de compétence, à Madame Marie-Josée MOVREL, responsable du service analyse financière – financement.

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame le Docteur Nadine WEISSLEIB, de Madame le Docteur Evelyne BAILLON-JAVON et de Madame Anne LEMOINE-PAPE, la certification des services faits des actes relevant du centre de responsabilité budgétaire santé publique, est donnée, dans la limite de son champ de compétence, à Madame le Docteur Sylvie RENARD-DUBOIS, adjointe à la directrice du pôle veille et sécurité sanitaire.

Article 6

L'arrêté de délégation de signature n° DS – 2011/171, portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France est abrogé.

Article 7

La Directrice du pôle veille et sécurité sanitaire est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris, le 12 JUIL 2012

le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé
d'Ile-de-France



Claude EVIN